



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le maire, Paola Hawa

Madame la conseillère Dana Chevalier arrive à 19 h 47.

Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad et Yvan Labelle.

Monsieur le conseiller Denis Gignac est absent.

Monsieur le directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02-027-20 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Ryan Young

Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 10 février 2020. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

**02-028-20 Ordre du jour**

Il est proposé par Yvan Labelle

Appuyé par Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous, en y ajoutant la résolution relative à l'imputation de la dépense pour l'entente hors cour suite à l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

02-027-20 Ouverture de la séance

02-028-20 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

02-029-20 Adoption de procès-verbaux

**4. Patrouille municipale**

02-030-20 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la « Marche pour l'eau » organisée par l'école Saint-Georges le 22 avril 2020

**5. Développement communautaire**

02-031-20 Vente de garage communautaire le 9 mai et le 15 août 2020

02-032-20 Entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville

**6. Urbanisme**

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

02-033-20 Mandat à la firme Provencher Roy pour le développement d'une stratégie de stationnement relatif au PPU des Anciens-Combattants

**7. Services techniques**

7.1. Autorisation de dépenses

02-034-20 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'ameublement accessoire pour les espaces communs de l'hôtel de ville

02-035-20 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement

7.2. Conclusion de contrats

02-036-20 Octroi de contrat – gré à gré -achat de mobilier de bureau pour l'hôtel de ville

- 02-037-20 Octroi de contrat – appel d’offres public pour l’acquisition d’un groupe électrogène mobile pour l’hôtel de ville
  - 02-038-20 Renouvellement de contrat - *Transport Rolland Chaperon* - collecte de matières organiques et résidus verts - année d’option d’un an
  - 02-039-20 Renouvellement de contrat - *Enviro Connexions* – collecte et transport des ordures ménagères – année d’option d’un an
- 7.3. Acceptation de plans
- 7.4. Réception de travaux
- 7.5. Autres sujets
- 8. Environnement**
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
- 10.1. Dons / promotions / aides financières
- 02-040-20 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
- 10.2. Autres sujets
- 02-041-20 Adoption des comptes
  - 02-042-20 Transfert budgétaire de l’excédent de fonctionnement affecté au budget d’opération 2020
  - 02-043-20 Demande de contribution gouvernementale au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation TECQ 2019-2023 (rue du Collège)
  - 02-044-20 Imputation de la dépense – Entente hors cour relative à l’expropriation d’une partie du lot 1 559 478
- 11. Administration et greffe**
- 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 02-045-20 Bail d’occupation temporaire au Club de Rugby de Sainte-Anne-de-Bellevue pour le 176 rue Sainte-Anne
- 11.2. Opérations Immobilières
- 02-046-20 Autorisation de procéder à une vente par soumission sur invitation pour le lot 6 101 852 situé au nord de l’hôpital Sainte-Anne
- 11.3. Autres sujets
- 02-047-20 Reconstitution de la division du territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en districts électoraux

**12. Ressources humaines**

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

02-048-20 Adoption de la majoration de la grille salariale de 2 % pour l'année 2020 pour les employés-cadres de la Ville

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements****14. Dépôt de documents****15. Levée de la séance**

02-049-20 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 4 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 50 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exprime sa déception face à la fermeture de la succursale de la BMO; souhaite savoir si la BMO conservera un guichet?</li> <li>- Souhaite que le conseil se penche sur l'attraction de commerçants dynamiques qui répondent aux besoins des citoyens;</li> <li>- Mentionne que le budget alloué au tourisme devrait être alloué pour répondre aux besoins de la population du village;</li> </ul>
2 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résolution concernant l'autorisation de procéder à la vente des terrains : Est-ce que les terrains ont été vendus?</li> <li>- Est-ce que le paiement à la firme JLL s'applique à A, B ou C du devis, car la phase I est un montant forfaitaire?</li> <li>- Pourquoi la Ville se réserve-t-elle le droit de retirer une parcelle de terrain de la vente? Qui sont les partenaires pour la clinique? Est-ce qu'une clinique peut être dans une zone commerciale? Où sera située cette clinique?</li> <li>- À quoi servira le fruit de la vente des terrains?</li> <li>- Souhaite avoir plus de détails sur la résolution relative à l'imputation de la dépense de la transaction concernant le lot 1 559 478.</li> </ul>
3 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt d'une copie de la lettre transmise par la BMO à ses clients concernant l'éventuelle fermeture;</li> <li>- Aimerais que la ville appuie les résidents et les aînés en s'opposant à la fermeture de la BMO;</li> <li>- Est-ce que la Ville pourrait solliciter le gouvernement pour avoir une succursale de SQDC ou aménager l'espace pour un centre de tri ?</li> <li>- Est-ce que la Ville pourrait solliciter une autre institution financière pour s'installer à Sainte-Anne-de-Bellevue?</li> </ul>

*Madame la conseillère Dana Chevalier se joint à la séance. Il est 19 h 47.*

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL****02-029-20 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE le greffier substitut a préparé le document suivant :

4008

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 janvier 2020 ;

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par le greffier substitut.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. PATROUILLE MUNICIPALE

**02-030-20 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la « Marche pour l'eau » organisée par l'école Saint-Georges le 22 avril 2020**

ATTENDU QUE dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, l'école secondaire Saint-Georges aura une activité annuelle où les étudiants, accompagnés de leurs professeurs, marcheront sur la rue Sainte-Anne, de l'intersection du chemin Senneville jusqu'à l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la sécurité des participants sera assurée par la Patrouille municipale qui accompagnera les marcheurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser les étudiants de l'école secondaire Saint-Georges à marcher sur la rue Sainte-Anne, de l'intersection du chemin Senneville jusqu'à l'hôtel de ville, le mercredi 22 avril 2020 de 11 h à 12 h 15.

D'autoriser les agents de la patrouille municipale à assister les étudiants lors de l'événement du 22 avril 2020 selon la demande formulée.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**02-031-20 Vente de garage communautaire le 9 mai et le 15 août 2020**

ATTENDU la tenue des ventes de garage communautaires à chaque année;

ATTENDU QU' aucun permis n'est requis pour ces événements;

ATTENDU QUE les participants doivent s'inscrire au Service des loisirs;

ATTENDU QUE ces événements font partie de la programmation estivale de la Ville;

4009

ATTENDU la recommandation du Comité de développement communautaire de tenir ces ventes de garage le 9 mai et le 15 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la tenue des ventes de garage communautaires le 9 mai et le 15 août 2020;

D'autoriser les citoyens à organiser une vente de garage en s'inscrivant au Service des loisirs le tout, sans obligation de se procurer de permis spécial.

D'autoriser le Service des loisirs à reporter la/les vente(s) de garage à une date ultérieure comprise entre le mois de mai et le mois d'août, dans le cas où la température ne permettrait pas de respecter les dates initiales.

Adoptée à l'unanimité.

**02-032-20 Entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville**

ATTENDU QUE Senneville souhaite faciliter l'accès à une bibliothèque aux résidents de leur municipalité;

ATTENDU QU' un renouvellement de l'entente est proposé entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville afin que les résidents de Senneville puissent bénéficier pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2021, des services offerts par la bibliothèque de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement de l'entente entre le village de Senneville et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville pour une période se terminant le 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. URBANISME**

### **6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.3. AUTRES SUJETS**

<b>02-033-20 Mandat à la firme Provencher Roy pour le développement d'une stratégie de stationnement relatif au PPU des Anciens-Combattants</b>
---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un programme particulier d'urbanisme (PPU Boulevard des Anciens-Combattants) pour encadrer le développement du lot 6 101 852 terrain adjacent à l'hôpital Sainte-Anne;

ATTENDU QUE le PPU prévoit que la localisation en souterrain des aires de stationnement hors rue soit privilégiée;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue étudie la possibilité de consentir à l'aménagement d'aires de stationnement extérieures hors rue;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette analyse, le Conseil municipal est d'avis qu'il est primordial de connaître, a priori, l'impact de l'aménagement d'aires de stationnements extérieurs sur le concept d'organisation spatiale et sur la mise en œuvre du PPU;

ATTENDU QUE *Provencher\_Roy* est la firme retenue dans le cadre de l'élaboration du PPU du boulevard des Anciens-Combattants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

De retenir les services de la firme *Provencher\_Roy* afin d'évaluer l'impact de l'aménagement de stationnement extérieur hors rue et de développer une stratégie de stationnement.

D'autoriser une dépense de 9 030,00 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**7. SERVICES TECHNIQUES**

**7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES****02-034-20 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'ameublement accessoire pour les espaces communs de l'hôtel de ville**

ATTENDU QUE la Ville procédera à des travaux de rénovation intérieure de l'hôtel de ville au printemps 2020;

ATTENDU QUE le nouvel aménagement de l'hôtel de ville nécessitera l'aménagement de meubles et de division fait sur mesure ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de procéder par appel d'offres sur invitation pour tout contrat entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'ameublement accessoire pour les espaces communs de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

**02-035-20 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement**

ATTENDU QUE le camion 6 roues de marque Sterling 2006 (unité 06-1) doit être remplacé et mis au rancart principalement dû à la corrosion causée par le sel de déglacage ;

ATTENDU QUE ce véhicule est utilisé pour le déneigement et le transport de matériel toute l'année ;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour l'acquisition de ce véhicule PTI 2019-2020-2021 et reportés au PTI 2020-2021-2022 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement.

D'abroger la résolution 02-037-19 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues 2019.

Adoptée à l'unanimité.

## 7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

<b>02-036-20</b> <b>Octroi de contrat – gré à gré - achat de mobilier de bureau pour l'hôtel de ville</b>
---

ATTENDU QUE la Ville procédera à des travaux de rénovation intérieure de l'hôtel de ville au printemps 2020;

ATTENDU QUE le nouvel aménagement de l'hôtel de ville nécessitera l'aménagement de meubles et de division fait sur mesure ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Francis Juneau

De procéder à l'acquisition de mobilier de bureau pour l'aménagement des espaces intérieurs de l'hôtel de ville à *Burovision* pour un montant de 100 994,40 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense de 100 994,40 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-191-00-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>02-037-20</b> <b>Octroi de contrat – appel d'offres public pour l'acquisition d'un groupe électrogène mobile pour l'hôtel de ville</b>
---

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à l'achat d'un groupe électrogène mobile pour l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 26 novembre 2019 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Drumco Énergie inc.*;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Tom Broad

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un groupe électrogène mobile à la compagnie *Drumco Énergie inc.* pour un montant de 97 281,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 97 281,50 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 88 830,98 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de 5 ans comme suit :

Pour l'année 2021 : 17 766,98 \$;  
Pour les années 2022 à 2025 : 17 766 \$.

Adoptée à l'unanimité.

<b>02-038-20</b>	<b>Renouvellement de contrat - Transport Rolland Chaperon - collecte de matières organiques et résidus verts - année d'option d'un an</b>
------------------	---

ATTENDU QU' un contrat a été octroyé au mois de mars 2018 à la compagnie *Transport Rolland Chaperon* d'une durée de deux ans avec la possibilité de renouvellement d'un an, tel qu'il appert de la résolution 03-085-18;

ATTENDU QU' au cours des années 2018 et 2019, la prestation de *Transport Rolland Chaperon* s'est avérée à la hauteur des attentes et conforme aux exigences de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le contrat vient à échéance le 31 mars 2020 et la Ville souhaite se prévaloir de l'année d'option de renouvellement pour 2020-2021;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Francis Juneau

De reconduire le contrat avec la compagnie *Transport Rolland Chaperon* pour la collecte de matières organiques et résidus verts pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 au montant de 37 967,87 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense de 28 475,90 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-452-30-491 du fonds général, représentant la dépense encourue du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

**02-039-20    Renouvellement de contrat -  
Enviro Connexions – collecte et  
transport des ordures ménagères  
– année d’option d’un an**

- ATTENDU QUE la collecte des ordures ménagères est un service de base offert aux citoyens et aux commerçants de la rue Sainte-Anne ;
- ATTENDU QU’ un contrat a été octroyé au mois de mars 2018 à la compagnie *Enviro Connexions* d’une durée de deux ans avec la possibilité de renouvellement d’un an, tel qu’il appert de la résolution 03-086-18;
- ATTENDU QU’ au cours des années 2018 et 2019, la prestation d’*Enviro Connexions* s’est avérée à la hauteur des attentes et conforme aux exigences de l’appel d’offres;
- ATTENDU QUE le contrat arrive à échéance le 31 mars 2020 et la ville désire se prévaloir de l’année d’option de renouvellement pour 2020-2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Tom Broad

De reconduire le contrat avec la compagnie *Enviro Connexions* pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, au montant de 123 785,20 \$, taxes incluses.

D’autoriser la dépense de 92 838,90 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-451-00-436 du fonds général, représentant la dépense encourue du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020.

Adoptée à l’unanimité.

**7.3.                    ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette sous-section.

**7.4.                    RÉCEPTION DE TRAVAUX**

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette sous-section.

**7.5.                    AUTRES SUJETS**

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette sous-section.

**8.                    ENVIRONNEMENT**

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette section.

**9.                    DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette section.

**10. FINANCES****10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES****02-040-20 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Francis Juneau

D'accorder un appui financier de 9 078,52 \$ à l'*Association du Hockey Mineur de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-d'Urfé Inc.* pour leur saison 2019-2020 en raison d'une participation de 44 joueurs et résidents de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à même le poste budgétaire 02-701-10-991 du fonds général.

D'accorder un appui financier de 500 \$ au *Centre d'action bénévole de l'Ouest de l'Île*, afin de soutenir cet organisme qui vient en aide à un grand nombre de personnes âgées de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue par le biais de programmes tels les *Popotes Roulantes* et *Contact et PAIR*, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**10.2. AUTRES SUJETS****02-041-20 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 21 janvier au 10 février 2020	<b><u>566 473,02 \$</u></b>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2020	<b><u>271 305,24 \$</u></b>
<b>Total :</b>	<b><u>837 778,26 \$</u></b>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 24 janvier 2020	<b><u>245 210,30 \$</u></b>

Adoptée à l'unanimité.

**02-042-20 Transfert budgétaire de l'excédent de fonctionnement affecté au budget d'opération 2020**

ATTENDU QUE lors de la confection du budget des opérations courantes de l'année 2019, divers travaux et dépenses planifiés n'ont pas eu lieu ;

ATTENDU QUE la réalisation de ces projets a été reportée à l'année 2020 pour diverses raisons (prix trop élevés, absence de soumissionnaire, rétablissement des priorités, etc.) ;

ATTENDU QUE toutes les sommes non utilisées seront de nouveau incluses au budget de l'année 2020 ;

ATTENDU QUE les sommes ont été transférées dans l'excédent de fonctionnement affecté et qu'elles doivent être transférées de nouveau dans le budget d'opération ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser le trésorier de la ville à procéder au transfert d'un montant de 450 000 \$, se détaillant comme suit :

- rénovation de l'hôtel de ville : 250 000 \$ ;
- réfection de la toiture du garage municipal : 115 000 \$ ;
- refonte des règlements d'urbanisme : 85 000 \$ ;

de l'excédent de fonctionnement affecté au fonds général de la municipalité pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité.

**02-043-20 Demande de contribution gouvernementale au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation TECQ 2019-2023 (rue du Collège)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Francis Juneau

Et il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

<b>02-044-20</b>	<b>Imputation de la dépense – Entente hors cour relative à l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville a publié un avis d'expropriation sur une partie du lot 1 559 478, du cadastre du Québec, le 8 mars 2018, faisant l'objet du dossier SAI-M-272084-1803 ;

ATTENDU QUE des pourparlers de règlement ont été entrepris entre les procureurs aux dossiers pour mettre fin à l'ensemble desdits litiges par la conclusion d'une transaction le 20 décembre 2018;

ATTENDU QUE la transaction du 20 décembre 2018 visait les dossiers SAI-M-272084-1803, 500-17-082055-149, 500-17-102697-185 et 500-17-084105-140;

ATTENDU QUE les résolutions 12-376-18, datée du 10 décembre 2018, et 01-019-19, datée du 21 janvier 2019, autorisaient les représentants de la ville à convenir des termes de ladite transaction;

ATTENDU QUE la présente résolution est de nature administrative et a pour objectif de compléter le dossier de la transaction autorisée par le Conseil municipal par les résolutions 12-376-18 et 01-019-19 en imputant la dépense prévue à la transaction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la dépense et le paiement du montant de 67 000 \$, taxes incluses, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

## 11. ADMINISTRATION ET GREFFE

### 11.1. **CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

<b>02-045-20</b>	<b>Bail d'occupation temporaire au Club de Rugby de Sainte-Anne-de-Bellevue pour le 176 rue Sainte-Anne</b>
------------------	---

ATTENDU QUE le Club de Rugby a effectué une demande pour occuper les locaux du sous-sol du bâtiment municipal situé au 176 rue Sainte-Anne afin d'y aménager un commerce de vente d'équipements de rugby;

ATTENDU QUE l'édifice situé au 176 rue Sainte-Anne est dans la zone rouge sinistrée et peut être sujet à des inondations printanières récurrentes;

ATTENDU QUE lors d'une crue des eaux, le conseil municipal ne peut garantir que l'édifice sera exempt d'une ordonnance d'évacuation du Service incendie de Montréal, forçant ainsi le commerce du Club de Rugby à interrompre ses activités;

ATTENDU QU' en collaboration avec parc Canada, la Ville souhaite inclure l'édifice du 176 rue Sainte-Anne dans le plan de revitalisation de la promenade, inclus dans la planification son secteur touristique;

ATTENDU QUE l'aménagement du commerce du Club de Rugby dans les locaux du 176 rue Sainte-Anne ne peut être une solution permanente en raison des risques d'inondations printanières et de la planification touristique à venir;

ATTENDU QUE le Club de Rugby s'engage à payer un loyer mensuel pour l'occupation des locaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

Considérant les motifs exposés ci-dessus, d'autoriser l'installation temporaire du Club de Rugby dans les locaux du sous-sol de l'édifice situé au 176 rue Sainte-Anne.

D'autoriser monsieur Martin Bonhomme, directeur général, à signer le bail à intervenir avec le Club de Rugby de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'utilisation temporaire des locaux de l'édifice municipal situé au 176 rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

## 11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

<b>02-046-20</b>	<b>Autorisation de procéder à une vente par soumission sur invitation pour le lot 6 101 852 situé au nord de l'hôpital Sainte-Anne</b>
------------------	--

ATTENDU QUE le 18 mars 2019, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est devenue propriétaire des terrains excédentaires situés au nord de l'Hôpital Sainte-Anne (CIUSSS);

ATTENDU la résolution 10-218-19 octroyant de contrat à la firme de courtage *Jones Lang LaSalle Services Immobiliers Inc* (JLL) pour procéder à la vente des terrains excédentaires adjacents à l'Hôpital Sainte-Anne ;

ATTENDU QUE la firme JLL procède présentement à la phase 2 de leur mandat soit de finaliser les documents de soumission afin d'inviter des promoteurs à soumettre des propositions de développement immobilier, de conseiller le comité de sélection pour la sélection des meilleures propositions ainsi que de soutenir la ville dans la conclusion de la transaction de vente ;

ATTENDU QUE la firme de courtage JLL a comme mandat primordial d'éliminer le trafic d'influence des promoteurs immobiliers potentiels auprès des membres du conseil municipal et de l'administration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser l'administration municipale à procéder à la vente par soumission sur invitation du lot 6 101 852 situé au nord de l'hôpital Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

### 11.3. AUTRES SUJETS

<b>02-047-20</b>	<b>Reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en districts électoraux</b>
------------------	---

- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit procéder à la division de son territoire en districts électoraux, au cours de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu une élection générale;
- ATTENDU QUE la division actuelle des districts électoraux respecte les articles 9, 11, et 12 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);
- ATTENDU QU' aux fins de l'élection générale de novembre 2021, le conseil municipal doit procéder à une demande de reconduction des districts auprès de la Commission de la représentation électorale avant le 15 mars 2020;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Francis Juneau

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée à l'unanimité.

## 12. RESSOURCES HUMAINES

### 12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 12.2 AUTRES SUJETS

<b>02-048-20</b>	<b>Adoption de la majoration de la grille salariale de 2 % pour l'année 2020 pour les employés-cadres de la Ville</b>
------------------	---

- ATTENDU QU' au budget 2020, une augmentation de 2% est prévue;
- ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de majorer l'échelle salariale des employés-cadres de 2%;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'approuver la majoration de la grille salariale de 2% pour l'année 2020, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des chèques émis et en circulation au 10 février 2020 ;
- Liste des bons de commandes émis au 31 janvier 2020 ;

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**02-049-20 Levée de la séance**

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Francis Juneau

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 03.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-50546*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 10 février 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le \_\_\_\_\_ février 2020.

\_\_\_\_\_  
Paola Hawa, maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Adam, greffière